

24.01.2011

CONSULTATION CPVAL: LES BEMOLS DE LA FMEP

Maintenir intact l'objectif de prévoyance, ne pas toucher à l'âge de la retraite. Tels sont les souhaits majeurs de la FMEP pour la loi qui cadrera la caisse de retraite de l'Etat du Valais (CPVAL).

Les prestations des futurs pensionnés doivent être préservées. A cet égard, les dispositions transitoires prévues par le projet de loi sont insuffisantes, souligne la FMEP. Les employé-e-s d'Etat âgés de 40 à 57 ans paieraient les pots cassés du passage à la primauté des cotisations. Ils n'auraient qu'une garantie partielle, et pour certains pas de garantie du tout de toucher l'entier de leur rente. La Fédération demande un renforcement des mesures de soutien pour cette classe d'âge.

La FMEP insiste également sur le maintien de la garantie financière de l'Etat. La CPVAL doit être une caisse publique où canton et caisse de pensions forment une communauté de destin.

Plus d'informations dans les liens ci-dessous.

[Plus d'infos](#)

[Lettre de réponse à la consultation](#)

[Le détail des réponses de la FMEP](#)

"La CPVAL en 2010". Article de Patrice Vernier paru dans "Résonance", mars 2011

